

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 8 février 2013

Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée à la mémoire de Madame Nathalie BONNEFOY-LINERS, Conseillère municipale, disparue le 10 janvier 2013

### APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE n° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Depuis son entrée en application le document d'urbanisme a déjà fait l'objet d'une procédure de mise en compatibilité, à la suite de la Déclaration d'Utilité Publique de la LGV Tours-Angoulême en date du 10 juin 2009 et du 30 août 2012,

la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme qui consiste à Rectifier une erreur matérielle afin de reprendre les dispositions réglementaires de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique,

### ACQUISITION FONCIERE

L'aménagement d'un rond-point à l'ouest de la rue des Peupliers est envisager afin de fluidifier la circulation dans le Centre Bourg.

Compte-tenu de l'opportunité d'acquérir le foncier jouxtant cette réalisation, il a été décidé d'acheter les 2004 m<sup>2</sup> nécessaires au prix de 122 000 €.

### DEMANDE DE DEROGATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SEMAINE DE 4 JOURS ½ A LA RENTREE SCOLAIRE 2014

La réforme gouvernementale vise à mettre fin à la semaine de quatre jours en instaurant un meilleur équilibre du temps scolaire à la fois dans la journée et dans la semaine, avec une journée d'enseignement ne dépassant pas cinq heures et demie, et une semaine d'enseignement comprenant au moins neuf demi-journées,

Cependant il est décidé de demander une dérogation pour le report à septembre 2014 de la mise en œuvre de cette réforme compte-tenu

- que l'initiative communale dans un temps périscolaire est non obligatoire en droit,
- que la commune ne dispose pas aujourd'hui de l'ensemble des informations nécessaires pour organiser le « Projet Educatif Territorial » et que l'enfant est au centre de ce dispositif,
- que le fonds d'aide de 250 millions d'euros promis par le gouvernement et l'incertitude que Sorigny y soit éligible,
- qu'il conviendra de s'interroger aussi sur la participation financière des familles et d'en fixer le montant,
- qu'à ce jour, la commune ne connaît pas les effectifs accueillis du fait que les parents auront le choix de laisser ou non les enfants au delà du temps scolaire,
- d'une nouvelle organisation des plannings des agents communaux (ATSEM, agents d'entretien, agents de restauration...)
- de la nécessité de concerter l'ensemble des partenaires et de parvenir à une harmonisation au niveau communautaire alors que le transfert de la compétence ALSH est en vigueur seulement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013,

### APPROBATION DE LA MODIFICATION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

L'enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux usées s'est déroulée du 19 novembre au 19 décembre 2012. Aucune observation n'ayant été faite sur le registre il est décidé du classement suivant :

#### ZONES CLASSEES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 1) Les zones urbanisées UA, UB, UBb1 et UBb2
- 2) Les zones d'activités UC, UCa, UCz1 et UCz2 excepté :
  - le secteur UC localisé aux Cinq Arpents, en limite Ouest de la ZA de la Grange Barbier.
- 3) Les zones d'urbanisation futures 1AUa, 1AUh, 2AU et 2AUh,
- 4) Les zones d'extension futures à usage d'activités 1AUc et 1AUci,
- 5) Les zones 1AUs à destination d'équipements scolaires, de sports et de loisirs excepté le secteur de Crétinay où seuls les vestiaires de football sont desservis par le réseau collectif.
- 6) Les secteurs Nh2 et Nj de Crétinay,
- 7) Les habitations situées sur les parcelles YR 56, YR 57 et YR 67 en zone A à Crétinay,
- 8) - L'habitation située sur la parcelle YR 177 en zone Nh1 à Crétinay,
- 9) - Les 4 habitations situées sur les parcelles B 676, B 677, B 680 et B 847) à « la Billotière » en zone Nh1
- 10) Le secteur Nh2 situé à Bordebure,
- 11) - L'habitation située sur la parcelle YL 65 en Nh1 aux « Fourneaux »,
- 12) - Les hameaux de « Nouis » et « l'Officière » en Nh2 et les habitations limitrophes en A)

13) Les habitations situées à « la Tour d'Isoré » sur les parcelles ZR 33 et ZR 34 en zone Nh1

#### **ZONES CLASSEES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

- 1) Les zones A, N, Nh1, Nh2 , UBc à l'exception des zones précisées en I (6 à 13)
- 2) le secteur UC localisé aux Cinq Arpents, en limite Ouest de la ZA de la Grange Barbier
- 3) Crétinay sauf les vestiaires de football.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'INDRE -MODIFICATION STATUTAIRE N°14**

La 14 modification statutaire est approuvée. Elle concerne

- l'organisation ou l'aide à l'organisation associative de manifestations à caractère sportif de rayonnement communautaire.

- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire suivants :

- Salle multi-activité – commune de Esvres-sur-Indre - Pièces de la Haute Cour
- Salle multi-activité – commune de Montbazou - 1 rue du Professeur Guillaume Louis
- Salle multi-activité – commune de Sorigny - Prairie du Cimetière
- Salle multi-activité – commune de Monts - 15 rue Honoré de Balzac
- Salle multi-activité – commune de Veigné – ZAC des Gués
- Salle multi-activité – commune d'Artannes - Zac du Clos Bruneau
- Salle multi-activité – commune de Saint-Branches - Zac des Archers

#### **DELEGATIONS AUX SYNDICAT INTERCOMMUNAUX**

Transport scolaire - titulaire : Pierrette CRON-THOMAS, suppléant : Antoine ROBIN

CES de Montbazou - titulaire : Pierrette CRON-THOMAS, suppléante : Cécile BLOND